

Maître Rémi SAVARD
Notaire à ARTANNES SUR INDRE

HONORAIRES – TARIF

Décret n° 2016-230 du 26 février 2016

CONSULTATION (par heure)	80 € HT soit 96 € TTC (*)
DROIT IMMOBILIER	
AVIS DE VALEUR	150 € HT soit 180 € TTC
EXPERTISE IMMOBILIERE ----- Biens d'exception ou locaux professionnels	300 € HT soit 360 € TTC ----- Sur devis (nous consulter)
GESTION LOCATIVE	6% HT soit 7,2% TTC des loyers encaissés
NEGOCIATION :	
De 0 € à 70.000 €	5% HT soit 6% TTC du prix de vente <i>Avec un minimum de 1000 € HT soit 1200 € TTC</i>
Supérieur à 70.000 € Tranche cumulative avec la tranche précédente	3% HT soit 3,60% TTC du prix de vente
BAUX D'HABITATION ET PROFESSIONNELS	2 mois de loyer TTC (dans la limite des seuils réglementaires)
FRAIS DE PROMESSE	100€ HT + 125 € Trésor Public soit 245 € TTC
DROIT COMMERCIAL / DROIT DES SOCIETES	Sur devis (nous consulter)
AUTRES	
Copie d'acte (simple copie) forfait 30 pages	20 € HT soit 24 € TTC
Copie règlement de copropriété	50 € HT soit 60 € TTC
Certification de signature	20 € HT soit 24 € TTC

* TVA en vigueur 20%